



Conseil d'établissement

PROCÈS-VERBAL de la réunion tenue à la cafétéria nord
le 9 mai 2023 à 19 h

Présences : les personnes identifiées par un «✓» étaient présentes à la rencontre

✓ Jonathan Gauthier, parent	✓ Chantal Caissé, enseignante
✓ Mélanie Gingras, parent	✓ Émilie Dubé, enseignante
✓ Valérie Lupien, parent	✓ Hassen Fajraoui, enseignant
A Manoucheka Céleste, parent	✓ Sandra Prévost, enseignante
✓ Yannick LaRue, parent	✓ Anthony Dupuis, enseignant
✓ Martin Manningham, parent	✓ Marie-Lyne Fafard, enseignant
✓ Caroline Roy, parent	✓ Éric Barrette, directeur
✓ Gilles Tremblay, parent	✓ Lyne Brunelle, secrétaire
✓ Delali Esther Kudadze, étudiante	A Mélanie Goyer, soutien
✓ Marylou Thifault, étudiante	
✓ Laeticia Meda, public	

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences

Ouverture de l'assemblée à 19 h 06. La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. Présences et vérification du quorum

Madame Lyne Brunelle prend les présences. Mesdames Manoucheka Céleste et Mélanie Goyer sont absentes. Le quorum est tout de même respecté.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Barrette désire ajouter les trois sujets pour information suivants :

- 8.5 Rencontre Ville de Terrebonne;
- 8.6 ECR -vs- CCQ;
- 8.7 Rencontre Teams pour les parents d'élèves finissants.

CÉ22-23-063

Il est proposé par monsieur Martin Manningham et appuyé par madame Émilie Dubé d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adopté à l'unanimité.



4. Adoption et suivi du procès-verbal du 4 avril 2023

La présidente demande si des modifications ou des ajouts doivent être faits au procès-verbal de la séance du 4 avril dernier.

CÉ22-23-064

Comme aucune modification n'est demandée, il est proposé par madame Émilie Dubé et appuyé par monsieur Martin Manningham d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 avril comme déposé.

Adopté à l'unanimité.

5. Sujets pour consultation

5.1 Critères de sélection des directions des établissements

Monsieur Barrette explique que le document Critères de sélection des directions des établissements sert de guide à la direction générale dans le cas où il y aurait un changement de direction dans notre école. Ce document doit être révisé et approuvé annuellement par le conseil d'établissement.

Après discussions, les modifications suivantes sont demandées :

- Avoir de l'expérience au secondaire au lieu d'avoir enseigné au secondaire;
- Écrire SL en remplacement de DL;
- Ajouter FPT et SEM-CAPS dans les clientèles particulières;
- Ajouter à la phrase « Reconnaître les besoins des clientèles particulières » « et en favoriser l'intégration ».
- Ajouter dans autres recommandations : Favoriser la collaboration avec l'école l'Impact.

CÉ-22-23-065

Madame Sandra Prévost propose d'approuver les *Critères de sélection des directions des établissements* en incluant les modifications ci-dessus. Elle est appuyée par monsieur Anthony Dupuis.

Adopté à l'unanimité.

6. Sujet pour approbation

6.1 Code de vie 2023-2024

Monsieur Barrette présente les modifications apportées au Code de vie 2023-2024 suite au travail effectué par le comité. Il a été présenté au CPE pour approbation puis en assemblée générale. Lors de cette assemblée, un vote secret a été demandé pour statuer sur le cellulaire en classe et dans les corridors durant les heures de cours.



Les principales modifications ou ajouts sont :

2. Circulation - Cellulaire dans les corridors

Les membres du personnel ont voté à 88 % en faveur de l'interdiction d'utiliser le cellulaire dans les corridors durant les heures de classe.

Après discussions, il est demandé de changer le mot « classe » pour « cours » et d'ajouter que son utilisation est permise durant les battements et l'heure du dîner.

Il est demandé de modifier « téléphone cellulaire » pour « tout autre appareil électronique ».

3.2 Participation au cours

La possession de tout appareil électronique est interdite en classe, sauf avec l'autorisation exceptionnelle de l'enseignant pour un projet spécifique. Le personnel a voté secrètement sur le sujet et 77 % des membres du personnel étaient en faveur.

4.3 Plagiat – Chat GPT

Ajout de la phrase suivante : « L'utilisation d'une intelligence artificielle (ex. : Chat GPT) pour la création d'une œuvre ou d'un travail dans le cadre d'une évaluation est considérée comme du plagiat ».

7.1 Habillement

Un paragraphe a été ajouté afin de définir ce que représente être vêtu de façon adéquate.

8.3 Drogue, alcool et vapoteuse

Le paragraphe sur la consommation de boisson énergisante a été modifié pour y inclure tout autre produit stimulant l'éveil ou la force physique (ex : Red Bull, Prime, Energy Star, etc.)

La présidente est d'avis qu'un des grands enjeux de santé des jeunes est la consommation de boissons énergisantes. Dans le futur, le texte devra être révisé pour représenter la réalité du moment.

Nous devons viser les recommandations de Santé Canada.

Elle recommande que les élèves aient éventuellement de la formation et soient sensibilisés aux enjeux liés à une mauvaise alimentation, à la consommation de sucre et de boissons énergisantes, etc.



La consommation des boissons énergisantes est vue dans les cours de sciences.

Il est suggéré que des informations sur l'utilisation de protéine en poudre soient vues dans les cours d'éducation physique. Monsieur Barrette en prend note.

12. Circulation extérieure

Les élèves devront utiliser la zone de stationnement à l'avant de l'école laquelle sera identifiée à cette fin.

Le stationnement de la porte 5 sera réservé exclusivement pour les employés. Un nouveau panneau beaucoup plus visible sera installé près du stop du stationnement de la porte 5.

Un arrêt sera ajouté vis-à-vis le stationnement de la porte 5.

Une interdiction d'arrêt sera installée près du passage piétonnier près de la porte 1.

Tous les employés et les élèves auront une vignette.

Des places de stationnement pour les élèves sont prévues et identifiées à cette fin. Les élèves devront obligatoirement utiliser la vignette fournie par l'école.

Il sera interdit aux élèves et aux visiteurs de se stationner dans les places réservées aux employés.

15. Politique alimentaire

Le paragraphe suivant a été ajouté : « Les repas provenant de restaurants extérieurs sont interdits à l'intérieur de l'école. Il est interdit de se faire livrer de la nourriture à l'école. »

Il est demandé que les éléments listés au point 16.1 soient sur la même page.

Section Notez bien

Il est demandé d'enlever « Séparations des 3 paragraphes ».

Les mots « réseaux sociaux, ex. Instagram » ont été ajoutés et « les races » remplacés par « les origines ethniques ».

CÉ-22-23-066

Il est proposé par madame Émilie Dubé et appuyé par monsieur Hassen Fajraoui d'approuver les huit modifications proposées au Code de vie 2023-2024 et détaillées ci-haut.

Adopté à l'unanimité.



6.2 Frais généraux chargés aux parents

Monsieur Barrette explique que les frais pour le carnet scolaire et la surveillance de diner ont été approuvés lors de la dernière séance du conseil vu leur incidence sur le budget présenté ce soir.

Monsieur Barrette présente les autres frais généraux qui doivent obtenir l'approbation du conseil.

CÉ-22-23-067 Après discussion, il est proposé par madame Émilie Dubé d'approuver les frais généraux 2023-2024 comme présentés. Elle est appuyée par madame Valérie Lupien.

Adopté à l'unanimité.

6.3 Frais de programme football – White Bowl

Lors du dernier conseil d'établissement, les membres ont approuvé les frais pour la sortie au White Bowl. Le cout global de la sortie est de 4 450 \$. Ce montant a été divisé par 225 élèves, soit tous les élèves du programme football de la 1^{re} à la 5^e secondaire, représentant un cout par élève de 19,78 \$.

Or, cette activité est destinée seulement aux élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire. Ainsi, la dépense doit être répartie entre les 154 élèves et non 225.

Le cout de l'activité passe donc de 19,78 \$ par élève à 28,90 \$.

CÉ-22-23-068 Madame Sandra Prévost propose d'approuver les frais révisés pour la sortie White Bowl au montant de 28,90 \$ pour les élèves du programme football de la 1^{re} à la 3^e secondaire pour l'année scolaire 2023-2024. Elle est appuyée par monsieur Hassen Fajraoui.

Adopté à l'unanimité.

6.4 Activités, sorties et voyages 2022-2023

À titre informatif, mentionne que le tableau des activités a été envoyé à titre informatif puisqu'aucune d'entre elles ne requiert d'approbation.

6.5 Frais de programme Arts-études en art dramatique 23-24 – École du Havre

Puisque le conseil d'établissement de l'école du Havre n'a pas encore été constitué, les frais du programme Arts-études en art dramatique doivent obtenir l'approbation du conseil d'établissement de l'école d'origine. Monsieur Barrette explique que les frais étaient de 400 \$ en 2022-2023 doivent être augmentés de 40 \$ pour un total de 440 \$ en 2023-2024.



CÉ-22-23-069 Monsieur Jonathan Gauthier propose l'approbation des frais de programme Arts-études en art dramatique pour l'année scolaire 2023-2024 de 440 \$ de l'école du Havre. Sa proposition est appuyée par monsieur Yannick LaRue.

Adopté à l'unanimité.

7. Sujets pour adoption

7.1 Budget 2023-2024

Comme chaque année, le budget doit être adopté par le conseil d'établissement. La clientèle 2023-2024 diminue de 371 élèves l'an prochain.

Le budget présenté est équilibré et basé sur une clientèle de 1 940 élèves. Les deux idées prioritaires qui ont guidé sa préparation sont :

- a) Le service aux élèves;
- b) La sécurité dans l'école.

Monsieur Barrette présente le budget détaillé de 2023-2024 et plus précisément celui des fonds 0 (diminution de 15 % du budget), 4 et 5 (diminution 72 135 \$). Il en fait la lecture en y apportant des précisions.

Au début du mois de mai, monsieur Barrette a été informé qu'en raison du débordement de la clientèle à l'école l'Impact, trois groupes seront ajoutés aux nôtres :

- 1 groupe en soutien émotif CAPS (SEM-CAPS);
- 2 groupes de formation préparatoire au travail (FPT-DAP) (avec leurs enseignants).

Ces groupes requièrent l'ajout des ressources supplémentaires suivantes :

- TES 10 h
- TES 32,5 h
- Psychoéducateur 7 h
- Préposée aux élèves handicapés 32,5 h

Pour être équilibrée, la masse salariale doit avoisiner 70 % du fonds 0. C'est pour cette raison que l'an prochain, les postes suivants seront supprimés :

- 1 orthopédagogue Fonds 5;
- 1 TES école Fonds 0;
- 1 conseillère en orientation – Diminution de 2 jours Fonds 0;
- 1 secrétaire Fonds 0;
- 1 surveillant de soir Fonds 4;
- 1 surveillant de jour Fonds 4;
- 3 surveillants de diner Fonds 4;
- 1 technicienne en travaux pratiques Fonds 0;



Le directeur a écrit une lettre le 8 mai dernier à l'ensemble des membres du personnel pour expliquer les raisons de ces abolitions de postes.

La direction fait la lecture de la résolution qui doit être signée par la présidente et lui-même, autorisant notamment les transferts budgétaires.

CÉ-22-23-070 Madame Émilie Dubé propose l'approbation du budget pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que sa résolution. Sa proposition est appuyée par madame Marie-Lyne Fafard.

Adopté à l'unanimité.

8. Sujets pour information

8.1 Construction – État des travaux

Monsieur Barrette fait une mise à jour des travaux de construction.

- Local S-159 (ancienne piscine) pas encore livré puisqu'il n'y a pas encore de ventilation;
- Le débarcadère doit être agrandi pour accueillir un plus grand nombre d'autobus;
- Le 12 juin, la salle de musculation sera relocalisée au gymnase N-156;
- L'ancienne salle de musculation sera démolie;
- Travaux d'asphaltage;
- La signalisation sera refaite bientôt.

8.2 Projet éducatif

Les sujets 8.2 et 8.3 seront discutés conjointement.

Monsieur Barrette rappelle que le projet éducatif découle du *Plan d'action vers la réussite* qui lui découle du plan stratégique.

Puisque le plan stratégique n'est pas encore disponible, l'adoption de notre projet éducatif, qui devait normalement se faire le 13 juin, a été repoussée en octobre 2023.

En conséquence, le sondage sur le bien-être des élèves à Armand-Corbeil est repoussé au 24 mai à la période 3. À cette date, le personnel et les parents seront également invités à compléter leur sondage. Tous les commentaires reçus des membres du conseil d'établissement sur le projet de texte du sondage ont été pris en compte.

Par ailleurs, ce délai est également motivé par une demande des enseignants de français qui souhaitent ne pas perdre quinze minutes de cours puisque leurs élèves préparent leur épreuve ministérielle.



8.3 Sondage auprès des élèves

Ce sujet a été discuté précédemment.

8.4 Ressources humaines

Monsieur Barrette énumère les enseignants qui ont choisi d'aller vers l'école du Havre ou vers d'autres écoles :

Anglais :	Christine Carretta, Catherine Paré, Geneviève Brière;
Éducation physique :	Benoit Desrochers, Jean-Martin Donais;
Art dramatique :	Sophie Pronovost, Geneviève Ménard, Maude Dion, Marie-Ève Brunet;
Arts plastiques :	Élaine Grignon;
Français :	Karine Chabot, André Massé, Mélanie Robitaille;
Mathématiques :	Yvan Guitard, Julie Letarte;
Sciences	Guillaume Dubé, Nadine Émard;
Univers social :	Martin Maisonneuve, Julie Chayer.

Voici la liste des postes de personnel de soutien et de professionnels qui seront abolis l'an prochain :

Au fonds 0

- 1 secrétaire;
- 1 technicienne en travaux pratiques;
- 2 surveillants d'élèves;
- 2 jours de l'horaire de la conseillère en orientation;

Au fonds 4

- 3 surveillants de midi;
- On vise 15 surveillants le midi dont 10 sont déjà embauchés.

En terminant, il ajoute qu'il y aura une direction adjointe de moins l'an prochain et que le poste de gestionnaire administratif sera affiché très prochainement. La personne devrait entrer en fonction au maximum à la mi-juin.

8.5 Rencontre avec la Ville de Terrebonne

Le 11 mai prochain, le directeur rencontrera le responsable des loisirs de la Ville de Terrebonne afin de discuter de la location des plateaux, du terrain de football, des estrades, de la voiturette électrique et de bien d'autres sujets.



8.6 ECR –vs CCQ

Le cours d'éthique et culture religieuse devait faire place au cours Culture et citoyenneté québécoise. Vu le retard dans la mise en place de ce nouveau programme, l'équipe-école a choisi de poursuivre avec le cours d'éthique et culture religieuse en 2023-2024. Le cours de Culture et citoyenneté québécoise sera donné à compter de l'année scolaire 2024-2025.

8.7 Teams finissants

Monsieur Barrette informe les membres du conseil qu'il a écrit aux parents pour les informer qu'il y aura une rencontre Teams le 7 juin prochain de 18 h 30 à 19 h. La rencontre a pour but de présenter le déroulement de la soirée et d'aborder les enjeux de sécurité durant et après le bal. Il y aura des agents de sécurité dans la salle.

9. Questions du public

Un seul membre du public est présent, mais n'a aucune question à poser. Les membres la remercient de sa présence.

10. Informations du personnel

Rien à ajouter.

11. Information du délégué au comité de parents

Monsieur Jean-Philippe Gauthier fait un résumé des sujets qui ont été discutés lors des dernières rencontres du comité de parents :

- Il y aura une journée d'école de moins avec les tempêtes (179 jours);
- Désignation du nouveau représentant de notre district (2). C'est madame Laetitia Meda qui a été nommée et qui est présente ce soir comme membre du public.

12. Information de la présidence

La présidente remercie madame Laetitia Meda de sa présence.

13. Information des élèves

Madame Thifault explique que la Semaine culturelle est actuellement en cour. Le dernier conseil des élèves de l'année sera le 10 mai et il y aura une activité de fin d'année (cupcake).

14. Information de l'APEP

Rien à ajouter.



15. Information de la direction

Monsieur Barrette ajoute que le Gala aura lieu le 24 mai au Théâtre du Vieux-Terrebonne, la cérémonie de fin d'études le 1^{er} juin au Centre des congrès Palace à Laval, et le bal le 21 juin au Embassy Plaza à Laval.

Au retour du congé de la fête nationale des Patriotes, 10 élèves seront choisis pour donner leur avis sur la nourriture préparée par Aramark. Ils seront invités à manger sans frais durant une semaine en échange de leurs commentaires. Cette activité est faite en collaboration avec le service des Ressources matérielles.

16. Divers

Aucun autre sujet n'est ajouté

17. Date de la prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 13 juin 2023.

CÉ-22-23-071 Madame Émilie Dubé propose la levée de l'assemblée, appuyée par monsieur Gilles Tremblay.

La séance est levée à 21 h 40.

Adopté à l'unanimité.

Mélanie Gingras
Présidente

Lyne Brunelle
Secrétaire